

**Vincent de Coorebyter** Professeur à l'ULB

# Brexit : le procès du référendum

Le référendum sur le Brexit laisse un goût amer. Il a provoqué un désordre considérable, qui serait cocasse s'il n'était dramatique : ceux qui ont voulu sortir de l'Europe semblent à présent vouloir y rester d'une manière ou d'une autre, tandis que des pays européens qui avaient encouragé les Britanniques à rester dans l'Union pressent désormais Londres de partir sans tergiverser. En outre, les motivations du vote en faveur du Brexit ont été moralement et intellectuellement douteuses, et le référendum a accentué les divisions au sein du Royaume-Uni au lieu de les apaiser en tranchant un vieux débat.

Ce n'est pas une raison, pour autant, de remettre à ce point en question le principe même du référendum. Je ne suis pas un incondicional du référendum, qui présente bien des aléas. Mais je m'inquiète toujours lorsque je vois un vote populaire mis en cause, comme c'est aujourd'hui le cas. Je voudrais donc répondre ici à certaines de ces critiques, sans que cela constitue à mes yeux le dernier mot sur ce sujet complexe.

On a mis en doute la représentativité du vote en faveur du Brexit : la majorité obtenue est assez courte (51,9 %), et le choix de quitter l'Union n'est partagé ni par les jeunes, ni par Londres et d'autres grandes villes, ni par l'Ecosse et l'Irlande du Nord, qui ont tous voté en faveur du maintien (d'où la pétition lancée pour organiser un nouveau référendum). A quoi on peut répondre que le taux de participation a été élevé (72,2 %), et qu'aucun des partisans du maintien du Royaume-Uni dans l'UE n'aurait remis le référendum en cause si celui-ci avait validé ce maintien à 50,1 % des voix. On le sait depuis toujours, le principe de la majorité numérique est absurde : il ne garantit pas la sagesse de la décision prise sur cette base. Mais c'est le seul principe possible si l'on veut que le vote permette de pacifier le jeu politique. Remettre en cause un résultat valablement obtenu est un jeu dangereux, qu'il faut laisser aux apprentis dictateurs.

La question de la représentativité n'est pas réglée pour autant. Des fractions entières du Royaume-Uni sont profondément frustrées par le résultat, qui pourrait favoriser l'éclatement du pays. Mais c'est le propre de tout vote,

qu'il soit référendaire ou électoral : c'est parce que la population est divisée qu'il faut départager les opinions par le nombre. Et rien n'autorise, en droit, à soutenir la déploration des jeunes plutôt que la satisfaction des moins jeunes, ou à être solidaire de telle région plutôt que de telle autre.

Les divisions régionales, en particulier, n'ont pas à entrer en ligne de compte car elles dissimulent d'autres divisions, économiques, sociales et idéologiques. C'est la partie de la population qui, à tort ou à raison, s'estime menacée par l'Europe, la mondialisation et l'immigration qui a voté pour la sortie, et son vote, fût-il nourri par la peur, la colère ou quelque xénophobie, est aussi légitime en droit que celui des Yuppies londoniens qui profite de l'ouverture des frontières. A cet égard, la comparaison avec la Belgique est trompeuse : rappeler qu'en 1950, 72,2 % des Flamands ont voté pour le retour du roi sur le trône tandis qu'ils n'étaient que 42 % à faire de même en Wallonie, c'est appliquer un prisme communautaire à un vote qui reflétait un clivage idéologique entre les catholiques, qui ont massivement soutenu Léopold III et étaient plus nombreux en Flandre, et les anticléricaux, qui ont fait l'inverse et étaient plus nombreux en Wallonie.

Autre question : faut-il prendre des décisions cruciales, comme celle concernant l'appartenance ou non à l'UE, en exigeant une majorité qualifiée, par exemple de 60 %, comme le proposent certains ? Cette option mérite d'être débattue, mais il faut bien en mesurer les effets. La règle de la majorité qualifiée a des conséquences profondément conservatrices, car pour modifier l'ordre établi (quel qu'il soit), il faut, avec un seuil de 60 %, moitié plus de partisans du changement (60 % des votes) que de partisans du statu quo (40 % des votes). Pourquoi l'option conservatrice bénéficierait-elle de cet avantage ? C'est légitime, et même nécessaire, quand il faut protéger des normes d'importance toute particulière, comme des règles constitutionnelles que l'on veut mettre à l'abri de révisions intempestives. L'appartenance à une fédération d'Etats en fait-elle partie ? Peut-être, mais cela mérite un débat sur le fond de l'enjeu,

et pas seulement sur le mécanisme quantitatif à appliquer.

Reste, parmi les critiques essentielles contre le référendum sur le Brexit, ou contre tout référendum en général, la qualité des motivations du vote, qui est liée à la qualité de la campagne référendaire. Une partie des arguments en faveur du Brexit a été détestable, c'est une évidence.

**Remettre en cause un résultat valablement obtenu est un jeu dangereux, qu'il faut laisser aux apprentis dictateurs**

Mais cela ne suffit pas à conclure que les passions délétères du peuple interdisent tout recours au référendum et qu'il faut réserver la décision politique aux élus, au motif de la sagesse dont ils feraient preuve. Car si c'est là un débat qui a ses lettres de noblesse, il faut rappeler qu'en l'occurrence c'est un membre patenté de l'élite politique, David Cameron, qui a cru pouvoir jouer avec le référendum pour en tirer des bénéfices ; que la campagne en faveur du Brexit a été menée, entre autres, par des représentants politiques chevronnés (dont Boris Johnson et Nigel Farage, pour ne citer qu'eux) ; et que la sortie de l'UE a été soutenue

par toute une série de tabloïds qui disqualifient l'Europe de manière malhonnête depuis des décennies mais ne sont pas, que l'on sache, écrits et diffusés par le petit peuple : ce sont des magnats de l'industrie qui les dirigent. Quoi qu'il en soit des mobiles peu avouables de certains électeurs, la xénophobie latente au Royaume-Uni n'a pas fait la décision à elle seule, et elle possède des causes qu'il faudrait analyser.

Je crois moi aussi que le vote pour le Brexit a été peu digne. Mais quand je vois réapparaître des arguments qui – de manière tout à fait involontaire, j'en suis sûr – pourraient légitimer le « *Salauds de pauvres !* » que lance Jean Gabin dans *La Traversée de Paris*, le film de Claude Autant-Lara, je me rappelle que ce dernier a fini sa carrière au Parlement européen, élu sur la liste du FN de Jean-Marie Le Pen. La démocratie a trop d'ennemis, surtout aujourd'hui, pour prendre le risque d'en éloigner encore les couches populaires en disqualifiant leur vote. ■